

DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE PRÉALABLE À LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLU DE VANNES ET D'ENQUÊTE PARCELLAIRE PRÉALABLE À LA CESSIBILITÉ DES PARCELLES À EXPROPRIER

CONSTRUCTION D'UN ÉTABLISSEMENT PÉNITENTIAIRE COMMUNE DE VANNES – DEPARTEMENT DU MORBIHAN

PIÈCE A	GUIDE DE LECTURE
PIECE B	OBJET DE L'ENQUETE – INFORMATIONS JURIDIQUES ET ADMINISTRATIVES
PIECE C	DOSSIER DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE
PIÈCE D	DOSSIER DE MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLU DE VANNES
PIECE D1	ÉTUDE « ENTRÉE DE VILLE »
PIÈCE E	ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE AU TITRE DU PROJET ET DES PLANS ET PROGRAMMES
PIÈCE E-1	RESUME NON TECHNIQUE
PIÈCE F	DOSSIER D'ENQUÊTE PARCELLAIRE
PIÈCE G	DOCUMENTS ANNEXES

F.1. NOTICE EXPLICATIVE

1. Préambule

Le contexte général du projet, consistant en la réalisation d'un établissement pénitentiaire, sur une emprise située sur le territoire de la commune de Vannes, dans le Département du Morbihan, est décrit dans la Pièce C – Dossier de Déclaration d'Utilité Publique.

2. Objet de l'enquête

L'enquête parcellaire est destinée à vérifier l'identité des propriétaires, titulaires de droits réels (détenteurs d'usufruit, bénéficiaires de servitudes, preneurs à bail), et autres intéressés (non titrés aux services de la publicité foncière) directement concernés par ces acquisitions. Elle leur permettra de prendre connaissance des limites d'emprise du projet et de connaître les surfaces à acquérir pour chacune de ces parcelles les concernant. Les intéressés seront invités à consigner, pendant toute la durée de l'enquête, leurs observations sur les registres prévus à cet effet dans chaque lieu où est déposé le dossier d'enquête ou les adresser par écrit à l'attention du commissaire enquêteur ou du président de la commission d'enquête au siège de l'enquête.

La présente enquête parcellaire est réalisée conjointement à l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et conduite conformément aux dispositions des articles R. 131-1 et suivants du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, au profit de l'Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice (APIJ) en charge de l'acquisition des terrains nécessaires à la réalisation du projet d'établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune de Vannes.

3. Informations juridiques et administratives

En application de l'article R 131-3 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, le dossier d'enquête parcellaire comprend :

1. La présente notice explicative : cette pièce de contexte est produite en plus des documents requis en application des textes ci-dessus mentionnés.
2. Un (des) plan(s) parcellaire(s) édité(s) sur lesquels figurent l'ensemble des terrains et bâtiments concernés par l'enquête et leur(s) emprise(s).
3. Un état parcellaire qui présente l'ensemble des emprises à acquérir sur la commune et leurs propriétaires. Les propriétaires sont classés par numéros de propriété (numéro attribué pour chaque compte de propriété).

4. Déroulement de l'enquête publique

Le déroulement de l'enquête publique unique, permettant de mener conjointement deux procédures (DUP et parcellaire est décrit dans la Pièce B – Objet de l'enquête – Informations juridiques et administratives).

La notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie est faite par l'expropriant, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception et/ou signification par exploit d'huissier, aux propriétaires figurant sur la liste établie conformément à l'article R. 131-3 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, lorsque leur domicile est connu d'après les renseignements recueillis par l'expropriant ou à leurs mandataires, gérants, administrateurs ou syndics.

En cas de domicile inconnu, la notification est faite en double copie au maire, qui en fait afficher une, et, le cas échéant, aux locataires et aux preneurs à bail rural.

Les propriétaires auxquels notification est faite par l'expropriant du dépôt du dossier à la mairie sont tenus de fournir les indications relatives à leur identité, telles qu'elles sont énumérées soit au premier alinéa de l'article 5, soit au 1 de l'article 6 du décret n° 55-22 du 4 janvier 1955 portant réforme de la publicité foncière ou, à défaut, de donner tous renseignements en leur possession sur l'identité du ou des propriétaires actuels.

Pendant le délai fixé par l'arrêté prévu aux articles R123-9 et suivants du code de l'environnement, soit le délai de l'enquête publique unique, les observations sur les limites des biens à exproprier sont consignées par les intéressés sur le registre ou adressées par correspondance au commissaire enquêteur ou au président de la commission d'enquête qui les joint audit registre.

A l'issue de l'enquête publique et étapes suivantes, le préfet du département du Morbihan les déclare cessibles, par arrêté. Par la suite, à défaut d'accord amiable avec les propriétaires concernés, le transfert de propriété sera prononcé par une ordonnance d'expropriation et le montant des indemnités est fixé par le juge de l'expropriation.

5. Situation du Foncier

Le périmètre d'acquisition du foncier est matérialisé sur le plan parcellaire par une zone délimitée en rouge (cf pièce F.2)

La liste des propriétaires concernés, dans le périmètre d'acquisition du foncier, est dressée dans l'état parcellaire (cf pièce F.3.).

6. Lecture de l'état parcellaire

Les informations sont classées selon le numéro de « propriété » (numéro attribué pour chaque compte de propriété). Elles détaillent les références cadastrales des parcelles en question, leurs propriétaires, la surface d'emprise qui les concernent.

ETAT PARCELLAIRE

Page - 1
16/07/2012

Liste des propriétaires

Etablissement pénitentiaire de Vannes

PROPRIETE PROPRIETAIRE	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; display: inline-block; border-radius: 50%; width: 20px; height: 20px; text-align: center; line-height: 20px;">1</div> PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)										
<div style="border: 1px solid black; padding: 10px; display: inline-block; border-radius: 50%; width: 30px; height: 30px; text-align: center; line-height: 30px;">2</div>											
Mode	Référence cadastrale					Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m ² ou ca)
	Sect	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		N°	Surface	N°	Surface	
						<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; display: inline-block; border-radius: 50%; width: 20px; height: 20px; text-align: center; line-height: 20px;">3</div>					
							Total				
Origine de propriété											
<div style="border: 1px solid black; padding: 10px; display: inline-block; border-radius: 50%; width: 30px; height: 30px; text-align: center; line-height: 30px;">4</div>											

Chaque page de l'état parcellaire se décompose comme suit :

Partie n°1 : le numéro de « propriété » (numéro attribué pour chaque compte de propriété)

Partie n°2 : « Désignation des propriétaires réels ou présumés »

- Propriétaires identifiés aux services de la publicité foncière (inscrits dans les titres d'acquisition)
- Ayants-droit identifiés aux services de la publicité foncière (inscrits dans les titres d'acquisition)
- Propriétaires éventuels (ne comparant pas dans les titres)
- Gérants

Partie n°3 : Table des parcelles et de leur(s) emprise(s)


- Colonnes 2 et 3 : références cadastrales de la parcelle
- Colonne 4 : nature du terrain figurée au Cadastre (Cf. Annexe n°1)
- Colonne 5 : lieu-dit du terrain indiqué au Cadastre
- Colonne 6 : surface totale du terrain indiquée au Cadastre en m²
- Colonne 7 : numéro d'emprise sur le plan parcellaire
- Colonnes 8 et 9 : références cadastrales des parcelles résultant de la division à venir et de(s) surface(s) d'emprise à acquérir indiquée(s) en m²
- Colonnes 10 et 11 : références cadastrales à venir (après division de la parcelle) surplus éventuel(s) de terrain restant appartenir au propriétaire indiqué en m²
- Colonne 12 : Observations complémentaires éventuelles sur la parcelle (lots de copropriété)

Partie n°4 : Origine de propriété des parcelles, description des lots de copropriétés et des servitudes

Liste des codes relatifs aux groupes et sous-groupes de nature de culture ou propriété inscrite au cadastre

Code	Désignation
AB	Terrains à bâtir
AG	Terrains d'agrément
B	Bois
BF	Futaies feuillues
BM	Futaies mixtes
BP	Peupleraies
BR	Futaies résineuses
BS	Taillis sous futaie
BT	Taillis simples
CA	Carrières
CH	Chemin de fer ou navigation
E	Eaux
J	Jardins
L	Landes
LB	Landes boisées
P	Prés
PA	Pâturages

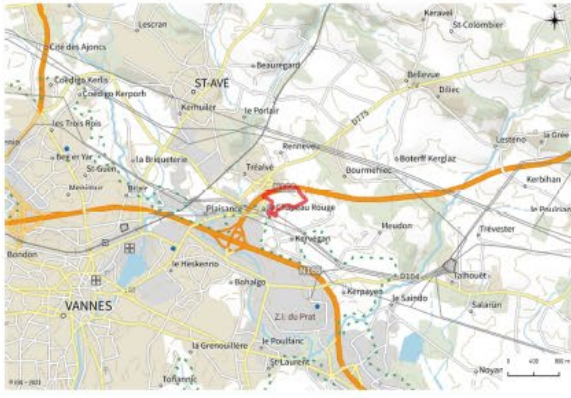
F.2. Plan parcellaire




AGENCE PUBLIQUE
POUR L'AMÉNAGEMENT
DE LA JUSTICE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE VANNES

CENTRE PENITENTIAIRE



PLAN PARCELLAIRE



Quarta

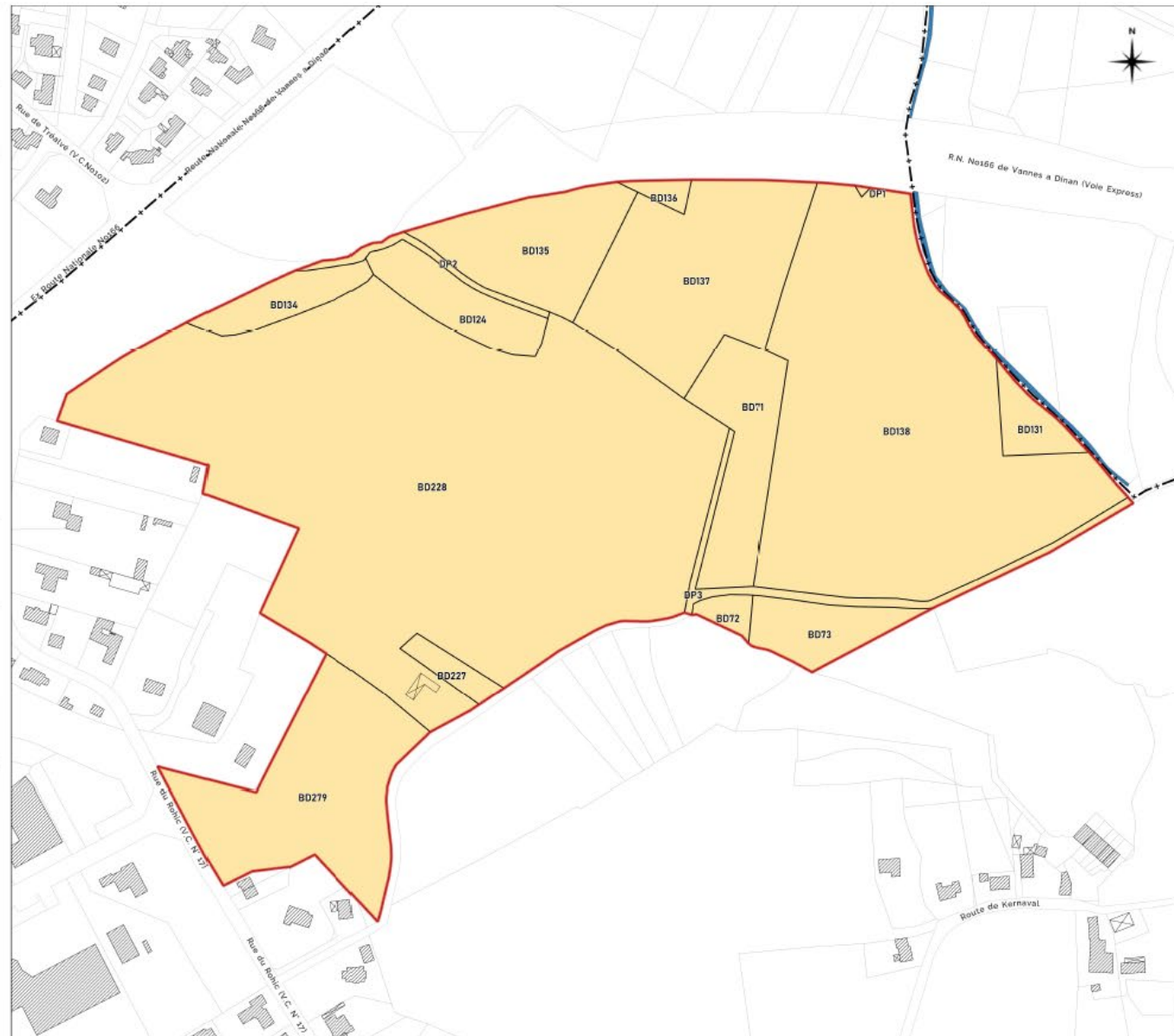
Tél. +33 (0)2 99 30 12 12
contact@quarta.fr

Indice	Modifié le	Nature de la modification	Dessinateur
A	24/07/2023	1ère édition	CEC
B	23/08/2023	Modification du périmètre	CEC
C	24/08/2023	Supp. num plan et groupe	CEC
D	29/08/2023	Modification du périmètre	CEC

Dossier	Echelle	N° de planche
PL202313712A	1/2500	1/1

Légende

	Périmètre		Limite de parcelle
	Surfaces à acquérir		Bâtiment dur
	Reliquats		Bâtiment léger
ZD69a	Identifiant de la parcelle		Limite de commune
			Limite de section



F.3. Etat parcellaire

S.E.G.A.T.
Société d'Etudes Générales
pour l'Aménagement du Territoire

ÉTAT PARCELLAIRE
Liste des propriétaires

Page - 1
30/08/2023

00S37 - CENTRE PENITENTIAIRE

VANNES

PROPRIETE 00001	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
INDIVISAIRE - Madame LE PAN de LIGNY Françoise Anne Jeanne Marie Camille, retraitée née le 30/03/1936 à VANNES (56) épouse de Monsieur MARTIN Pierre Jean Maurice mariée le 25/06/1963 à NEUILLY SUR SEINE (92) mariée sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage demeurant C/O MME DE VEYRINAS Virginie - 11 rue Gutenberg - NANTES (44100)	
INDIVISAIRE - Madame LE PAN de LIGNY Chantale Simone Marie Paule, retraitée née le 17/06/1939 à VANNES (56) épouse de Monsieur CLOCHARD François Marie Louis mariée le 20/12/1963 à NEUILLY SUR SEINE (92) mariée sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage demeurant Coët en Fao - SEGLIEN (56160)	
INDIVISAIRE - Madame LE PAN de LIGNY Christiane Cécile Marie Thérèse, retraitée née le 14/07/1942 à VANNES (56) épouse de Monsieur DONGES Ludwig mariée le 24/06/1971 au consulat de France à NEUENHAN AM TAUNUS (Allemagne) mariée sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage demeurant 63 Promenade du Cap - ROQUEBRUNE CAP MARTIN (06190)	
INDIVISAIRE - Madame LE PAN de LIGNY Catherine Marie Henriette Françoise, retraitée née le 05/11/1948 à SINGEN-BADE (Allemagne) épouse de Monsieur HOSTIOU René Léon Marie mariée le 22/12/1971 à RENNES (35) mariée sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage demeurant 71 rue Soubzmain - NANTES (44000)	
USUFRUITIER - Monsieur De GAYARDON de FENOYL Ludovic André Yves, retraité né le 24/02/1954 à VANNES (56)	

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique dans le cadre de la maîtrise foncière des emprises nécessaires pour "CENTRE PENITENTIAIRE" pour le compte "Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice". Conformément à la loi n°2018-493 « informatique et libertés » du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant directement à "Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice".

S.E.G.A.T.
Société d'Etudes Générales
pour l'Aménagement du Territoire

ÉTAT PARCELLAIRE
Liste des propriétaires

Page - 2
30/08/2023

00S37 - CENTRE PENITENTIAIRE

veuf de Madame LE PAN DE LIGNY Martine Michelle Marie Lucie
demeurant Le Bois Ruault - CARO (56140)

NUE-PROPRIETAIRE
- Madame De GAYARDON de FENOYL Camille Yolaine Marielle, psychologue
née le 30/09/1978 à COLMAR (68)
célibataire majeure
demeurant 12 rue de la Mairie - VILLIERS LE MORHIER (28130)

NUE-PROPRIETAIRE
- Madame De GAYARDON de FENOYL Anne Chantal Michelle, conseillère commerciale
née le 18/07/1981 à MALESTROIT (56)
épouse de Monsieur SPITALE Nicolas André Joseph
mariée le 21/08/2009 à CARO (56)
mariée sous le régime de la séparation de biens
demeurant 3 rue Vaillant - VIGNY (95450)

NUE-PROPRIETAIRE
- Madame De GAYARDON de FENOYL Laure Marie-Pierre Anne, attachée commerciale
née le 30/08/1985 à MALESTROIT (56)
célibataire majeure
demeurant 33 rue Bertie Albrecht - SAINT GRATIEN (95210)

Num. du plan	Référence cadastrale				Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m ² ou ca)
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface	N°	Surface	N°	
BD		131	TERRE	LE PONT DE LA LANDE	1 660	131	1 660		
						Total	1 660		

Origine de propriété

La parcelle ci-dessus désignée appartient à l'indivision LE PAN DE LIGNY - De GAYARDON de FENOYL, savoir :

Du Chef Madame LE PAN de LIGNY Françoise, Madame LE PAN de LIGNY Chantale, Madame LE PAN de LIGNY Christiane, Madame LE PAN de LIGNY Catherine,

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique dans le cadre de la maîtrise foncière des emprises nécessaires pour "CENTRE PENITENTIAIRE" pour le compte "Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice". Conformément à la loi n°2018-493 « informatique et libertés » du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant directement à "Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice".

S.E.G.A.T.
Société d'Etudes Générales
pour l'Aménagement du Territoire

ÉTAT PARCELLAIRE
Liste des propriétaires

Page - 3
30/08/2023

00S37 - CENTRE PENITENTIAIRE

Origine de propriété
<p>Bien recueilli dans la succession de Monsieur LE PAN de LIGNY Jean Joseph Marie Gabriel, leur père en son vivant retraité, né le 31 mai 1908 à PARIS 16ème, époux de Madame De MEEUS Ghislaine Marie Thérèse Louise Joséphe, décédé le 15 octobre 1976 à SAINT-NOLFF (Morbihan), duquel ils étaient : Madame LE PAN de LIGNY Françoise Anne Jeanne Marie Camille, Madame LE PAN de LIGNY Chantale Simone Marie Paule, Madame LE PAN de LIGNY Christiane Cécile Marie Thérèse, Madame LE PAN de LIGNY Catherine Marie Henriette Françoise héritières conjointement pour le tout ou divisément chacune pour 1/5ème, à l'encontre de Madame LE PAN de LIGNY Martine Michelle Marie Lucie, leur sœur, depuis décédée comme il est dit ci-après, héritière du dernier cinquième (1/5) indivis sauf à prendre en compte les droits de survie revenant à Madame DE MEEUS Ghislaine Marie Thérèse Louise Joséphe veuve de Monsieur LE PAN de LIGNY Jean Joseph Marie Gabriel soit la totalité en usufruit</p> <p>Attestation de propriété établie après ledit décès par Maître LE COULS, notaire associé à PONTIVY (Morbihan), le 29 novembre 1977, publiée et enregistrée au bureau des hypothèques de VANNES, le 11 janvier 1978 volume 4157 n° 9</p> <p>Acquisition de l'usufruit détenu par Madame De MEEUS Ghislaine Marie Thérèse Louise Joséphe, aux termes d'un acte reçu par Maître LE COULS, notaire associé à PONTIVY (Morbihan), le 24 septembre 1980, publié et enregistré au bureau des hypothèques de VANNES, les 18 novembre 1980 et 5 janvier 1981 volume 5255 n° 6</p> <p><u>Pour 1/5ème : Du chef de Monsieur De GAYARDON de FENOYL Ludovic, Madame De GAYARDON de FENOYL Camille, Madame De GAYARDON de FENOYL Anne, Madame De GAYARDON de FENOYL Laure</u></p> <p>Bien recueilli dans la succession de Madame LE PAN DE LIGNY Martine Michelle Marie Lucie, leur épouse et mère, en son vivant retraitée, née le 20 janvier 1951 à BADEN-BADEN (Allemagne), épouse de Monsieur De GAYARDON de FENOYL Ludovic André Yves, décédée le 17 décembre 2019 à PLOERMEL(Morbihan), de laquelle elles étaient Madame De GAYARDON DE FENOYL Camille Yolaine Marielle, Madame De GAYARDON de FENOYL Anne Chantal Michelle et Madame De GAYARDON de FENOYL Laure Marie-Pierre Anne, héritières conjointement pour le tout ou divisément chacune pour un tiers sauf à prendre en compte les droits de survie revenant à Monsieur De GAYARDON de FENOYL Ludovic André Yves soit la totalité en usufruit</p> <p>Attestation de propriété établie après ledit décès par Maître LAROZE, notaire associé à MALESTROIT (Morbihan), le 26 octobre 2020, publiée et enregistrée au Service de la Publicité Foncière de VANNES 1, le 9 novembre 2020 volume 2020 P n° 1195.</p>

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique dans le cadre de la maîtrise foncière des emprises nécessaires pour "CENTRE PENITENTIAIRE" pour le compte "Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice". Conformément à la loi n°2018-493 « informatique et libertés » du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant directement à "Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice".

S.E.G.A.T.
Société d'Etudes Générales
pour l'Aménagement du Territoire

ÉTAT PARCELLAIRE
Liste des propriétaires

Page - 4
30/08/2023

00S37 - CENTRE PENITENTIAIRE

VANNES

PROPRIETE 00002	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
PROPRIETAIRE - COMMUNE DE VANNES, représentée par son Maire collectivité territoriale, personne morale de droit public identifiée au SIREN n° 215 602 608 Hôtel de Ville - 26 place Maurice Marchais - VANNES (56000)	

Num. du plan	Référence cadastrale				Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m² ou ca)	
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface	N°	Surface	N°		Surface
	BD	71	TERRE	LE PONT DE LA LANDE	6 051	71	6 051			
	BD	72	TAILL	LANDE DU PRADO	715	72	715			
	BD	73	LANDE	LANDE DU PRADO	3 160	73	3 160			
	BD	124	TERRE	LE TREVERO	3 625	124	3 625			
	BD	134	PRÉ	GOH BENALEC	2 470	134	2 470			
	BD	135	TERRE	LE GRAND TREVERO	7 188	135	7 188			
	BD	136	TERRE	LE GRANJEUNE	526	136	526			
	BD	137	TERRE	LE GRANJEUNE	13 467	137	13 467			
	BD	138	TERRE	LE PONT DE LA LANDE	36 943	138	36 943			
	BD	227	TERRE	GOH BENALEC	1 020	227	1 020			
	BD	228	TERRE	GOH BENALEC	68 310	228	68 310			
	BD	279	TERRE	LE PONT DE LA LANDE	13 029	279	13 029			
						Total	156 504			

Origine de propriété
Les parcelles ci-dessus appartiennent à la COMMUNE DE VANNES, savoir : <i>En ce qui concerne les parcelles cadastrées section BD n° 71 et 72</i> Au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite aux termes d'un acte reçu par Maître BOUTIN, notaire à VANNES (Morbihan), le 16 septembre 2008 publié et enregistré au 1er bureau des hypothèques de VANNES, le 10 octobre 2008 volume 2008 P n° 9991.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique dans le cadre de la maîtrise foncière des emprises nécessaires pour "CENTRE PENITENTIAIRE" pour le compte "Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice". Conformément à la loi n°2018-493 « informatique et libertés » du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant directement à "Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice".

S.E.G.A.T.
Société d'Etudes Générales
pour l'Aménagement du Territoire

ÉTAT PARCELLAIRE
Liste des propriétaires

Page - 5
30/08/2023

00S37 - CENTRE PENITENTIAIRE

Origine de propriété
<p><u>En ce qui concerne la parcelle cadastrée section BD n° 73</u> Par suite de faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956</p>
<p><u>En ce qui concerne les parcelles cadastrées section BD n° 124 et 134</u> Au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite aux termes d'un acte reçu par Maître BOUTIN, notaire à VANNES (Morbihan), le 5 décembre 2008 publié et enregistré au 1er bureau des hypothèques de VANNES, le 12 décembre 2008 volume 2008 P n° 12216.</p>
<p><u>En ce qui concerne les parcelles cadastrées section BD n° 135 et 138</u> Au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite aux termes d'un acte reçu par Maître MATYJA, notaire à VANNES (Morbihan), le 12 novembre 2008 publié et enregistré au 1er bureau des hypothèques de VANNES, le 9 janvier 2009 volume 2009 P n° 186.</p>
<p><u>En ce qui concerne la parcelle cadastrée section BD n° 136</u> Au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite aux termes d'un acte reçu par Monsieur le Préfet du MORBIHAN, le 2 octobre 2009 publié et enregistré au 1er bureau des hypothèques de VANNES, le 12 octobre 2009 volume 2009 P n° 8303.</p>
<p><u>En ce qui concerne les parcelles cadastrées section BD n° 137, BD n° 227 et 228</u> Au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite aux termes d'un acte reçu par Maître ROCHE, notaire à VANNES (Morbihan), le 22 août 2008 publié et enregistré au 1er bureau des hypothèques de VANNES, le 9 octobre 2008 volume 2008 P n° 9895.</p>
<p><u>En ce qui concerne la parcelle cadastrée section BD n° 279</u> Au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite aux termes d'un acte reçu par Maître STALTER, notaire à LANNION (Morbihan), le 22 août 2018 publié et enregistré au Service de la Publicité Foncière de VANNES 1, le 25 janvier 2019 volume 2019 P n° 1256.</p>

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique dans le cadre de la maîtrise foncière des emprises nécessaires pour "CENTRE PENITENTIAIRE" pour le compte "Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice". Conformément à la loi n°2018-493 « informatique et libertés » du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant directement à "Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice".

S.E.G.A.T.
Société d'Etudes Générales
pour l'Aménagement du Territoire

ÉTAT PARCELLAIRE
Liste des propriétaires

Page - 6
30/08/2023

00S37 - CENTRE PENITENTIAIRE

VANNES

PROPRIETE 00003	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
PROPRIETAIRE - ETAT PAR LA DIRECTION DE L'IMMOBILIER DE L'ETAT Bâtiment Necker - 120 rue de Bercy - PARIS Cedex 12 (75572)	
GESTIONNAIRE - Direction interdépartementale des Routes Ouest (DIRO) Bâtiment L'Armorique - 10 rue Maurice Fabre - CS 63108 - RENNES (35031)	

Num. du plan	Référence cadastrale				Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m ² ou ca)	
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface	N°	Surface	N°		Surface
BD		DP1		LE PONT DE LA LANDE	45	DP1	45			Domaine public
						Total	45			

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique dans le cadre de la maîtrise foncière des emprises nécessaires pour "CENTRE PENITENTIAIRE" pour le compte "Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice". Conformément à la loi n°2018-493 « informatique et libertés » du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant directement à "Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice".

S.E.G.A.T.
Société d'Etudes Générales
pour l'Aménagement du Territoire

ÉTAT PARCELLAIRE
Liste des propriétaires

Page - 7
30/08/2023

00S37 - CENTRE PENITENTIAIRE

VANNES

PROPRIETE 00004	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
PROPRIETAIRE - COMMUNE DE VANNES, représentée par son Maire collectivité territoriale, personne morale de droit public identifiée au SIREN n° 215 602 608 Hôtel de Ville - 26 place Maurice Marchais - VANNES (56000)	

Num. du plan	Référence cadastrale				Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m ² ou ca)	
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface	N°	Surface	N°		Surface
	BD	DP2		LE TREVERO	715	DP2	790			Chemin rural
	BD	DP3		LANDE DU PRADO	2 007	DP3	2 007			Chemin rural
						Total	2 797			

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique dans le cadre de la maîtrise foncière des emprises nécessaires pour "CENTRE PENITENTIAIRE" pour le compte "Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice". Conformément à la loi n°2018-493 « informatique et libertés » du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant directement à "Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice".